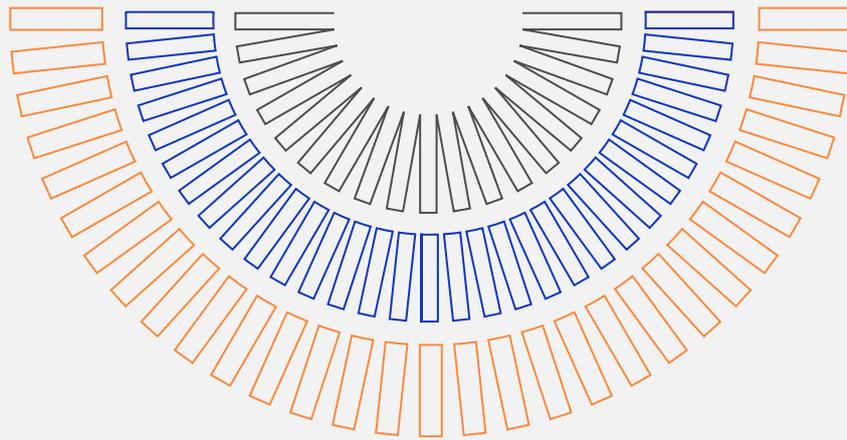




SAVE THE DATE

10.09.2025

Discours sur l'état de l'Union européenne



DOSSIER DE PRESSE





Le 10 septembre 2025 au matin, pour la première fois depuis le début de son second mandat, la Présidente de la Commission européenne prononcera le discours sur l'état de l'Union devant les membres du Parlement européen réunis en session plénière à Strasbourg.

Moment emblématique de la démocratie européenne, le discours sur l'état de l'Union européenne constitue à la fois un bilan de l'année écoulée et trace les orientations de la Commission pour les mois à venir. Il incarne, de manière solennelle, la responsabilité politique qu'assume la Commission à l'égard du Parlement européen et, au-delà, envers l'ensemble des citoyens de l'Union.

En assurer la retransmission et la couverture médiatique, c'est offrir aux Français les clés de lecture indispensables à une compréhension éclairée des enjeux européens. C'est aussi permettre l'émergence d'un débat démocratique riche et argumenté, affranchi des raccourcis réducteurs et des stéréotypes persistants.

Pourtant, les études^[1] les plus récentes confirment la faible présence du sujet européen au sein des rédactions françaises. Une analyse de la Fondation Jean-Jaurès^[2] portant sur l'Union européenne et les médias audiovisuels français mettait en lumière l'absence récurrente de thématiques européennes dans les tranches d'information. Pire encore, la couverture médiatique des élections européennes de 2024 a connu un recul de 30% du bruit médiatique comparée à celle de 2019, révélant un recul préoccupant du traitement journalistique du scrutin.

Ce paradoxe est d'autant plus saisissant que trois Français sur quatre estiment être mal informés sur les questions européennes^[3], plaçant la France à l'avant-dernière position sur ce sujet parmi les 27 États membres de l'Union européenne.

Or, le déficit d'information constitue un terreau fertile pour les manipulations et les entreprises d'influence. En tant que relais d'opinion, notre responsabilité collective est d'éviter de laisser le champ libre à ceux qui se nourrissent de la mésinformation pour attiser les inquiétudes et renforcer les clivages.

Ce dossier de presse s'inscrit dans une démarche de contextualisation et d'accompagnement, et ambitionne de vous apporter un soutien concret dans le traitement de cet événement essentiel. Notre équipe média – dont les coordonnées figurent en dernière page – se tient à votre entière disposition pour vous proposer des modalités de retransmission, ainsi que des opportunités d'interviews, de réactions et d'analyses, afin que vive le débat européen dans les médias français.

Plus que jamais, à l'heure où les défis s'accumulent, nous avons le devoir de faire entendre la voix de l'Europe dans l'espace public.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 10 septembre prochain, pour faire de ce moment européen un temps fort démocratique, inscrit durablement dans le paysage politique et médiatique national.

Jessica LARSSON

Cheffe f.f. de la Représentation
de la Commission européenne en France

1 « Observatoire médias des élections européennes » <https://confrontations.org/observatoire-medias-des-elections-europeennes>

2 « L'Union européenne dans les médias » <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2023/06/UEmedias.pdf>

3 « Les ambivalences des Français sur l'Europe » <https://lc.cx/t3dxDC>

Le #SOTEU

qu'est-ce que c'est ?

Un moment fort de politique et de démocratie européenne

Chaque année en septembre, la Présidente de la Commission européenne prononce depuis le siège du Parlement européen à Strasbourg, un discours établissant le bilan de l'année passée et traçant les grandes lignes pour l'avenir.

La rentrée politique européenne

La Présidente y expose la manière dont la Commission européenne compte traiter les défis les plus pressants pour l'Union européenne. Ce discours retransmis dans toute l'UE est suivi d'un débat en

séance plénière avec les députés européens.

Mercredi 10 septembre 2025, ce sera la première fois qu'Ursula von der Leyen livrera un état des lieux de son second mandat et de sa vision pour l'avenir de l'Union européenne.

QUOI ?

Le discours sur l'État de l'Union ou State Of The European Union (#SOTEU)

QUI ?

La Présidente de la Commission européenne devant les eurodéputés

POURQUOI ?

Assurer la transparence et alimenter la qualité du débat public européen

OÙ ?

En France au Parlement européen, à Strasbourg

QUAND ?

Mercredi 10 septembre 2025 à partir de 9h

COMMENT LE SUIVRE ?

En direct et dans toutes les langues, via le service audiovisuel de l'Union européenne Europe by Satellite (Ebs)

 UEenFrance

  UEFrance

Le #SOTEU en dates et sujets clés

Historique

Le premier discours et débat sur l'état de l'Union a eu lieu en 2010.

Prévu par le traité de Lisbonne, ce discours est prévu dans l'accord cadre de 2010 sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne.

Chaque année, au cours de la première période de session parlementaire de septembre, a lieu le débat sur l'état de l'Union. La Présidente de la Commission prononce une allocution dans laquelle elle dresse le bilan de l'année en cours et esquisse les priorités à venir. C'est l'occasion

de présenter en détail les mesures législatives, et d'autres initiatives, que la Commission entend prendre avant la fin de l'année suivante (en l'occurrence, 2026).

C'est un moment-clé de politique et de démocratie durant lequel les institutions de l'Union européenne se réunissent au sein du Parlement européen pour examiner les réalisations de la Commission européenne au cours de l'année écoulée.



Timeline des discours sur l'état de l'Union

- 2025**
Rendez-vous le Mercredi 10 Septembre
via <https://audiovisual.ec.europa.eu/fr/>
- 2023**
Répondre à l'appel de l'histoire :
tracer notre avenir européen
- 2022**
L'Union européenne face au retour de la guerre
sur le continent européen
- 2021**
L'Union européenne d'aujourd'hui
doit être bâtie pour les générations de demain
- 2020**
L'Union européenne post-COVID-19 :
plus forts ensemble via des avancées historiques
- 2019**
Green deal :
l'Union européenne à l'avant-garde
mondiale sur le Climat
- 2018**
Élections européennes :
L'Union européenne à la croisée des chemins
- 2017**
Citoyens européens :
une communauté de valeurs
sans équivalent dans le monde
- 2016**
L'Union européenne post-BREXIT
- 2015**
Le défi de la crise migratoire

La Commission

rôles et missions



Rôle

Promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne (UE) en proposant des textes législatifs et en veillant à leur application, ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'UE



Membres

Une équipe à 27 formée par un représentant de chaque État membre. Ils forment ensemble le «Collège des commissaires»



Président(e)

Ursula von der Leyen



Création

1958



Siège

Bruxelles (Belgique)



Site web

[Commission européenne](https://commission.europa.eu)

La Commission européenne est la **branche exécutive** de l'Union européenne. **Politiquement indépendante**, elle est seule responsable de l'élaboration des propositions législatives et met en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'UE.



La Commission

rôles et missions

Que fait la Commission européenne ?

Elle propose de nouveaux actes législatifs.

La Commission est la seule institution européenne qui présente des textes législatifs pour adoption par le Parlement et le Conseil. Ces textes poursuivent différents objectifs:

1. protéger les intérêts de l'UE et des citoyens européens dans des domaines qui ne peuvent être traités efficacement à l'échelon national;
2. établir des dispositions techniques sur la base de consultations d'experts et de citoyens.

Elle gère les politiques de l'UE et alloue les financements européens.

- La Commission fixe les priorités de l'UE en matière de dépenses, en collaboration avec le Conseil et le Parlement.
- Elle établit les budgets annuels, qui doivent être approuvés par le Parlement et le Conseil.
- Elle contrôle la façon dont les fonds sont utilisés, sous la surveillance de la Cour des comptes.

Elle veille au respect du droit européen.

- Avec la Cour de justice, la Commission veille à l'application correcte de la législation européenne dans tous les États membres de l'UE.

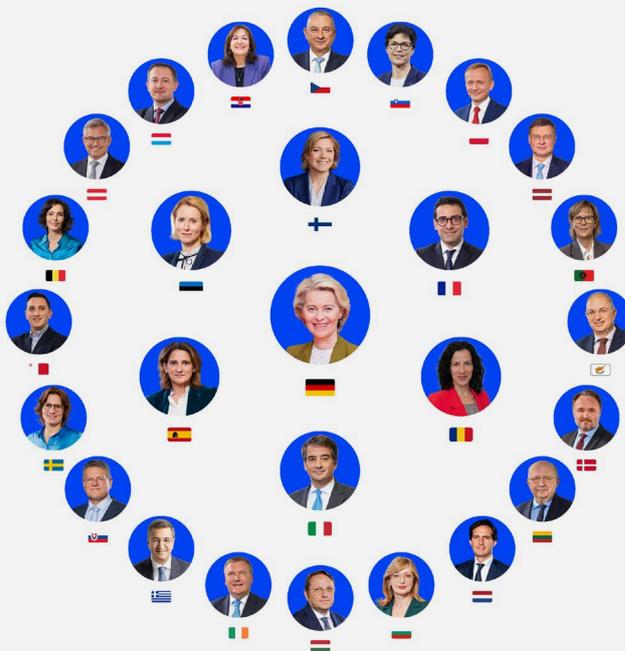
Elle représente l'UE sur la scène internationale.

- La Commission s'exprime au nom de tous les pays de l'UE au sein d'organisations internationales, sauf pour la politique étrangère et de sécurité commune.
- Elle négocie des accords internationaux engageant l'UE.

Composition

La direction politique est assurée par une équipe de 27 commissaires (un(e) par pays membre de l'UE), dirigée par le/la Président(e) de la Commission, qui décide de l'attribution des responsabilités. Dans leurs fonctions les commissaires sont indépendants et ne représentent pas leur État.

Nationalité des membres du Collège des commissaires (2024-2025)



La gestion courante des affaires de la Commission est assurée par les membres de son personnel (juristes, économistes, etc.), organisés en services appelés directions générales (DG). Chaque DG est responsable d'un domaine d'action spécifique.



La Commission

rôles et missions

Nomination du/de la Président(e)

Le/la candidat(e) est proposé(e) par les chefs d'État ou de gouvernement réunis au sein du Conseil européen, en tenant compte des résultats des élections du Parlement européen. Pour être élu(e), le/la candidat(e) doit obtenir le soutien de la majorité des députés européens.

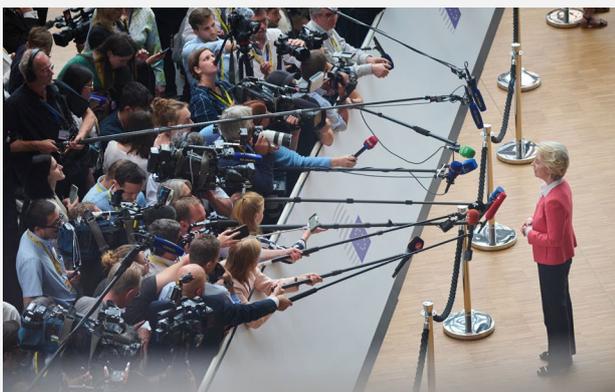


Sélection de l'équipe

Le/la futur(e) Président(e) établit une liste de Vice-Présidents et de commissaires, en se fondant sur les propositions formulées par les pays de l'UE. Cette liste doit être approuvée par les États membres représentés au sein du Conseil.

Les candidats proposés présentent leur programme au Parlement européen et sont auditionnés par les députés. Le Parlement vote ensuite pour décider d'accepter ou non l'équipe proposée, avant approbation par le Conseil européen, à la majorité qualifiée.

Le mandat de la Commission actuelle s'achèvera le 31 octobre 2029.



Comment fonctionne la Commission ?

La Présidente définit l'orientation politique et l'organisation interne de la Commission. L'ensemble du collège établit la **stratégie** et le **programme de travail annuel**.

Prise de décision collective

Les décisions sont prises en collège, à 27.

Tous les commissaires pèsent du même poids dans le processus décisionnel et sont tous également responsables des décisions adoptées. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision individuelle, sauf en cas d'autorisation accordée dans certaines situations.

Les Vice-Présidents agissent au nom de la Présidente et coordonnent les travaux dans leurs domaines de compétence, avec plusieurs commissaires. Une liste de **projets prioritaires** est établie pour veiller à ce que le collège travaille de façon flexible et coordonnée.



Les **directions générales** concernées rendent compte aux commissaires compétents qui prennent alors le relais. Leurs tâches consistent notamment à préparer des projets de **propositions législatives**. Ces propositions sont ensuite présentées aux commissaires, qui les adoptent ou non lors de leurs réunions hebdomadaires. Une fois adoptées, ces propositions deviennent officielles; elles sont transmises au Parlement et au Conseil qui vont amender et voter ces propositions.

Contact

Delphine LEROY

delphine.leroy@ec.europa.eu

Maud MEYER

+33 6 14 41 71 97

maud.meyer@ec.europa.eu

Franck ARRII

+33 6 08 72 07 37

franck.arrii@ec.europa.eu

10 SEPTEMBRE 2025

 UEenFrance

  UEFrance